

Adoucir creux et bosses de la route. Transports et écologie humaine

Noëlle De Roo Lemos

Volume 8, Number 3, 1984

Comprendre et modifier

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006218ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006218ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

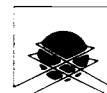
1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemos, N. D. R. (1984). Adoucir creux et bosses de la route. Transports et écologie humaine. *Anthropologie et Sociétés*, 8(3), 63–78.
<https://doi.org/10.7202/006218ar>

ADOUCCIR CREUX ET BOSSES DE LA ROUTE. TRANSPORTS ET ÉCOLOGIE HUMAINE



Noëlle De Roo Lemos
Consultante privée
Montréal

Qu'est-ce que l'anthropologie et quel rôle peut-elle jouer lorsqu'elle entreprend de sortir des circuits dans lesquels elle évolue traditionnellement ? Simple et tout à fait légitime de la part de non spécialistes, cette question perturbe bon nombre d'anthropologues. Parce qu'ils partagent leurs analyses avant tout avec des minorités savantes, la plupart des anthropologues éprouvent des difficultés de communication lorsque le travail les amène à sortir de leurs cercles professionnels immédiats. Reflet du malaise que provoque cette conjoncture nouvelle de travail, une enquête a récemment révélé que l'anthropologue qui cherche à se faire embaucher se met surtout personnellement de l'avant et ne fait pas toujours valoir sa discipline (Louis et Atherton 1982: 20)¹.

Mal informés dès le départ, les employeurs ou associés éventuels des anthropologues risquent de voir leurs attentes déçues. Ils observent assez vite en général que ce type de chercheur(e) ne dispose pas d'un haut savoir-faire technique. De plus, ils sont souvent embarrassés pour intégrer les apports spécifiques de l'anthropologie, au premier abord peu concrets, à la réalisation de projets et d'objectifs marqués par des priorités très précises. Les anthropologues de leur côté, ont l'habitude de s'appuyer sur une importante justification théorique et ils éprouvent une certaine difficulté à s'ajuster tant qu'ils n'ont pas réussi à dresser un premier bilan des diverses interactions en jeu. Ils ressentent un malaise devant la nécessité d'orienter leurs analyses en fonction de politiques d'intervention concrètes. On voit que les anthropologues et leurs employeurs ou associés peuvent s'attendre à des déceptions réciproques.

Un changement s'amorce cependant. Témoin des contradictions que provoquent les développements récents de notre discipline dans son rapport

¹ Comment s'en étonner ? Si l'on juge par exemple d'après les résultats d'une enquête, l'anthropologie s'est placée, en termes d'utilité, dixième sur douze professions, ex aequo avec la poésie (Eiselein et Dolphin 1980: 20).

au marché du travail, un spécialiste du développement rural qui se dit convaincu de l'utilité des anthropologues au sein d'équipes multidisciplinaires a souligné avec justesse que ces derniers « ne savent souvent pas tout ce qu'ils savent » (cité par Rew 1983: 3).

Ce qui précède rend bien compte des contradictions que nous avons vécues en un an au sein d'une équipe dans laquelle l'anthropologie faisait ses premières armes, plus précisément au Service de l'Environnement du ministère des Transports du Québec (SE/MTQ). Il s'agissait en fait, pour nous, de « vendre » l'anthropologie dans le cadre d'une organisation où le besoin de cette science ne se faisait pas explicitement sentir. Les différents aspects des interventions faites en milieu humain, et plus précisément dans les milieux agricoles et urbains, relevaient en principe de la compétence des agronomes et urbanistes déjà présents dans le Service. Tout en essayant ici de définir notre rôle, nous chercherons à clarifier la contribution potentielle de l'anthropologie et à préciser ses atouts spécifiques dans le cadre d'un service chargé de s'occuper de problèmes reliés à l'environnement. Nous commencerons par dégager les contraintes que les politiques actuelles de l'environnement imposent à l'anthropologie.

☐ Les contraintes imposées à l'anthropologie par les politiques de l'environnement

Les nouvelles politiques de l'environnement ont ouvert une brèche importante dans les méthodes traditionnelles de planification de l'espace. Les organismes responsables de la mise sur pied d'importants projets d'équipement (hydro-électrique ou de transports par exemple) sont ainsi présentement tenus d'informer les personnes concernées et de mettre en œuvre certaines procédures, telles que les études d'impacts, avant d'entreprendre des projets d'aménagement. Dans ces études destinées à rendre compte des conséquences que ces projets peuvent avoir sur l'environnement, on procède normalement à la mesure de leurs répercussions sur le milieu naturel (impacts bio-physiques) et sur les biens culturels (patrimoine). On tient généralement beaucoup moins, pour ne pas dire très peu, compte des répercussions sociales et économiques — sauf dans les cas où des erreurs antérieures font craindre le pire pour le nouveau projet ou lorsqu'il s'agit de projets de développement dans lesquels des groupes autochtones, indiens ou inuit, sont impliqués.

Dans la pratique, la décision de tenir compte de la dimension sociale des impacts du projet ou, pour être plus précise, la manière dont on procède à l'évaluation, relève de la responsabilité de l'initiateur du projet. En effet, même si la Loi sur la qualité de l'environnement s'attache surtout aux conséquences de nature biologique des projets, la personne qui initie un projet est néanmoins tenue de se justifier également en termes de répercussions sur le milieu humain. L'aspect humain n'étant qu'indirectement touché, à travers la Loi sur le zonage agricole, ou à travers les schémas

d'aménagement, par exemple, urbanistes et agronomes peuvent être considérés comme suffisant à la tâche. Mais il peut arriver que l'initiateur d'un projet juge à propos de mettre les sciences sociales à contribution, permettant ainsi à l'étude d'impacts sociaux de se frayer progressivement un chemin dans le processus global et multidisciplinaire d'évaluation d'impacts environnementaux.

Lorsqu'on fait appel à lui, l'anthropologue a pour rôle, même si on ne le décrit pas en ces termes, de mettre en évidence le caractère complexe et multidimensionnel des projets, attirant par le fait même l'attention sur leurs retombées sociales et culturelles. Il établit des liens entre le contenu du projet et les populations dans leur environnement socio-économique, en s'attachant à relever les stratégies adaptatives déjà développées par ces populations. Ces stratégies ont été élaborées sur la base de la compréhension que les gens se font du type de relation qu'ils entretiennent avec leur environnement. Quand il consulte les gens au début de la réalisation des projets, l'anthropologue est au moins en mesure d'identifier les erreurs à éviter. L'insertion réelle de cette problématique socio-culturelle met cependant du temps, comme nous allons le voir, à se frayer un chemin dans le contexte de l'évaluation d'impacts environnementaux. La complémentarité des approches « sociale » et « environnementale » n'est en effet pas toujours facile.

La nature imprévisible et mouvante des impacts sociaux et le fait que ce champ d'investigation est encore peu développé — on manque de méthodes adéquates et de critères pour évaluer l'importance des impacts, on ne sait sur quelles bases établir les prévisions — rendent difficiles pour les chercheurs en sciences sociales de véritables études d'impacts sociaux selon la perspective environnementale globale dans laquelle ils cherchent à s'inscrire. Cette perspective a en effet pour objet principal l'évaluation et la proposition de mesures d'atténuation des conséquences possibles d'un projet. L'insertion des études d'impacts sociaux dans le contexte davantage technique de l'évaluation d'impacts environnementaux risque parfois d'être désastreuse et contraire aux objectifs visés. Parmi les critiques des dernières années à l'égard de certaines de ces tentatives, deux ressortent surtout : 1) ces études servent à mieux justifier les projets et 2) de nouveaux technocrates planifient les conditions de vie et de reproduction des populations au nom de leur bien-être écologique (voir Raiche 1981 : ch. 1).

Convaincue du fait qu'il fallait adopter une stratégie prudente, notre approche discordante dans le cadre de l'évaluation des impacts environnementaux nous a mise au départ dans une position désavantageuse au sein du SE/MTQ. La diversité même de nos méthodes anthropologiques apparaissait plus comme une limite aux méthodologies pratiquées dans le milieu (à commencer par les ingénieurs férus de critères et de normes) que comme un atout. Il nous a alors semblé préférable de mettre rapidement l'accent sur le positif et de construire sur la base de dossiers concrets plutôt que de tenter de mettre au point, sur le plan théorique, une politique d'approche

« sociale » qui ne pouvait, de toute façon, qu'être fort vague au départ. Prétendre en effet que nous savons identifier d'emblée les vrais enjeux des problèmes, sans préciser comment on le fait ni sur quelle base, risque de faire croire que nous détenons la clef de formules magiques qui ne peuvent qu'inquiéter ou nous discréditer davantage.

Dans les exemples qui suivent, nous chercherons à faire la preuve que l'anthropologie pratiquée de manière prudente, dans le contexte d'évaluation des impacts environnementaux, dispose d'atouts spécifiques, entre autres au niveau du diagnostic, du décodage des formes de comportement, de la prise en considération de paramètres relatifs à la qualité de l'environnement, et de la démythification. Il s'agit avant tout, pour l'anthropologue, de faire ressortir certains éléments-clés indispensables à la compréhension des problèmes, de manière à ce qu'une intervention puisse idéalement s'ensuivre. Notre premier souci consiste à nous assurer que les dossiers donnent une place à la dimension sociale des études d'impacts.

☒ Rendre nécessaire l'attention portée au social

Les préoccupations d'ordre social peuvent être au MTQ prises en considération par plusieurs professionnels, dont les représentants régionaux et les environnementalistes. Il ne faut pas sous-estimer leur compétence dans ce domaine. Les urbanistes et les agronomes peuvent, par exemple, au même titre que les anthropologues, utiliser une approche qui fait appel à la multidimensionnalité, avec l'avantage d'être plus spécifiques et de posséder une expertise technique que les anthropologues ne détiennent pas. La présence d'un anthropologue au sein d'une équipe reste toutefois très utile comme l'atteste l'exemple suivant.

Dans le cadre d'un nouveau projet de route pour lequel il fallait s'assurer du tracé le moins négatif, il avait été décidé de confier l'étude environnementale à une équipe de consultants extérieurs au MTQ. Avant de donner le contrat, toutes les catégories de professionnels du Service de l'Environnement avaient été invitées à préciser leurs besoins du point de vue de leur discipline, en indiquant quel personnel il fallait engager et quel type de recherche entreprendre. L'intervention que nous analysons ici s'est réalisée dans le contexte de l'étude à effectuer en fonction du milieu agricole.

Une demande très précise et bien fondée avait été faite concernant l'engagement d'un consultant en agronomie. Son mandat prenait appui sur le principe fondamental du « potentiel » des terres dans la région concernée par le projet. Cette justification, quoique fondée, nous apparaissait cependant insuffisante. Bien que non spécialiste des questions agricoles, nous savions tout de même que des fermes de même potentiel peuvent en réalité être exploitées à des niveaux différents. Pour nous assurer de la prise en considération adéquate de la question sociale qui sous-tendait ce problème, il paraissait nécessaire d'ajouter un critère supplémentaire, celui du dyna-

misme agricole qui devait relever d'un mandat spécifique. Une étude approfondie du dossier nous a convaincue encore davantage de l'importance de cette question à laquelle on ne pouvait répondre uniquement par le biais de l'analyse de photos aériennes (état des granges, type de machinerie apparente...) tel que prévu dans le mandat initial. Nous savions que des recherches précises pouvaient être menées sur cette question du dynamisme agricole et nous nous sommes assurée que la firme consultante serait dans l'obligation de s'adjoindre les services d'un spécialiste en la matière.

L'anthropologue se devait également de tenir compte de l'importance et de la force de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) dans cette région. Il fallait veiller à la participation des principaux intéressés. On s'assurait ainsi que, consulté à un stade préliminaire du dossier, cet organisme aurait toute la latitude pour se prononcer à temps sur les tracés alternatifs, ce qui éviterait une remise en cause tardive et, par conséquent, des coûts excessifs. Cet organisme fut donc ajouté pour consultation aux autres organismes gouvernementaux locaux déjà prévus au programme.

Dans cet exemple la composante sociale était minimisée et il fallait la faire valoir. Un diagnostic devait être porté de façon suffisamment concluante pour que des critères spécifiques soient intégrés à l'étude. Le diagnostic est normalement émis par un membre permanent de l'équipe. Le fait qu'il ne soit pas forcément spécialiste en la matière ne constitue pas obligatoirement un inconvénient dans la mesure où la procédure permet un second niveau d'intervention, celui d'un consultant expert. On notera également qu'on avait fourni l'information nécessaire dès le départ, pour que les directives ébauchées puissent être « testées » par une réaction du public.

Mais il arrive également que l'étude soit effectuée à l'intérieur du Service, même si la nécessité de la prise en considération de la composante sociale avait été admise. Une approche prudente s'impose alors si, comme nous l'avons vu, on veut maintenir une perspective critique.

☐ Créer le terrain à mesure que la connaissance du dossier avance

En termes sociaux, la perspective environnementale présente de sérieux inconvénients à moins qu'une étude rigoureuse et objective des possibles répercussions sociales sur l'environnement ne soit suivie d'une proposition qui permette de prendre en considération des points de vue variés, en particulier ceux des populations directement touchées par les projets. Il s'agit le plus souvent de processus extrêmement longs et quelque peu hasardeux. Étant donné le manque de documentation sur ces questions, l'anthropologue doit créer le terrain à mesure que la connaissance du dossier avance. Une tentative en ce sens a été faite pour la problématique des travaux d'élargissement de rues.

◆ Éclaircir la problématique

L'ouverture, dans le passé, de nouveaux territoires a amené un type très fréquent d'aménagement linéaire, soit de communautés allongées tout au long de la route garante de civilisation. Avec l'accroissement de la circulation, ces routes sont peu à peu devenues insuffisantes. Pour régler ce problème en milieu urbain, deux solutions principales sont actuellement envisagées par les autorités responsables. Ce sont l'implantation d'une voie de contournement et l'élargissement de la rue existante. On avance également des solutions mineures concernant entre autres les carrefours et la circulation. Tout aussi problématiques les unes que les autres, ces solutions sont d'autant plus à l'ordre du jour que les restrictions budgétaires freinent actuellement les nouveaux développements routiers et que l'accent est mis sur le réaménagement des acquis.

Les résultats des travaux d'élargissement des rues sont le plus souvent désastreux : trous dans la trame urbaine suite aux expropriations de bâtiments, perte d'homogénéité architecturale qui s'ensuit, perte de jouissance de résidences ou de commerces, rapprochements excessifs pour les bâtiments situés à proximité de la circulation. Les problèmes soulevés par ce type de travaux sont d'autant plus graves qu'ils peuvent avoir des répercussions sur l'environnement en général, en raison, non pas de leur envergure, mais de leur multiplication.

La complexité du dossier est extrême. On assiste à un important découpage de blocs d'intervention (ministères, services...) entre lesquels le manque de concertation est flagrant. De plus, une totale lacune existe à l'intérieur de ces organismes en termes d'uniformisation dans les procédures d'intervention suivies. En ce qui concerne le Service de l'Environnement, ces travaux, en raison de leur faible envergure, échappent au cadre des études d'impacts. Toutefois, dans une perspective de recherche d'une solution environnementale, un effort a été amorcé dans une optique multidisciplinaire. Le rôle de l'anthropologue a consisté à participer à ce questionnement général et à recueillir le maximum de données possible. Une systématisation des données devra, progressivement, faire ressortir les éléments-clés du dossier de manière à ce que, éventuellement, une forme d'intervention concertée puisse s'ensuivre. L'expertise anthropologique a mis l'accent sur les riverains, tout en conservant la préoccupation première, soit le confort des usagers de la route. Mais, au départ, cette expertise nous a amenée à valoriser tous les intervenants et à décoder chez eux certaines formes de comportement.

◆ Décoder des formes de comportement

Une fois le travail des ingénieurs terminé, le problème des rapprochements, au MTO, relève essentiellement du Service de l'Expropriation et très peu de celui de l'Environnement. En concentrant notre attention sur

tous les participants (en particulier sur les expropriateurs et les expropriés) et non plus sur les seules populations mises en cause ainsi que le fait traditionnellement l'anthropologie, nous devons pouvoir déceler chez eux différentes formes de comportement dont l'observation s'avérerait utile.

Un nombre important de renseignements pris auprès de responsables régionaux de l'Expropriation nous a tout d'abord appris que la Loi s'intéresse essentiellement aux maisons ou bâtiments directement expropriés et que, quant aux rapprochements excessifs, l'interprétation des règlements sur l'expropriation varie selon les responsables et les régions. À défaut de critères solidement établis, la question est donc laissée à la discrétion de chaque expropriateur qui engage une négociation avec l'exproprié. Il s'agit, bien sûr, de négociations individuelles, basées sur le concept de compensation monétaire. Notons qu'on vérifie la même tendance auprès des tribunaux. Un autre type de constatation a quelquefois été relaté, par les ingénieurs également, à l'effet que les cas de rapprochements les préoccupent davantage en milieu anglophone que francophone où l'environnement semble moins valorisé.

Chez les expropriés — surtout les résidants qui se retrouvent à proximité de la circulation —, il semble que la tendance la plus courante soit d'exiger d'abord qu'on recule leur maison puis, après discussion, d'accepter l'indemnisation et de s'adapter aux nouvelles conditions de vie. Il arrive aussi que des plaintes soient portées devant un tribunal. Après examen d'un certain nombre de ces dossiers, il apparaît que les expropriés évoquent presque exclusivement des préjudices d'ordre physique, donc objectivement mesurables² (bruits, dangers, problèmes de déneigement...) en plus des dédommagements exigibles en vertu de dépréciations économiques. En termes d'argumentation, les préjudices d'ordre subjectif, soit ceux ayant trait à la qualité de l'environnement, ne semblent pas avoir grand poids car non objectivement mesurables et, par conséquent, non monnayables.

Ces constatations parfois troublantes — expropriations relevant du domaine presque exclusif de l'Expropriation, même dans le cas de rapprochements excessifs; ignorance de préjudices ayant trait à la qualité de l'environnement; accent sur la négociation individuelle qui ne répare en rien le dommage causé à l'environnement donc à la collectivité; différence d'attitude envers les milieux francophone et anglophone — nous ont amenée à pousser plus loin notre investigation. Parallèlement aux préjudices invoqués auprès des tribunaux, il fallait porter notre attention sur ceux, minimisés mais non moins importants, de nature subjective.

Les études sur la perception qu'une telle recherche implique sont difficiles et embarrassantes. La distinction entre « préférences » et « valeurs », de même que leur prise en considération, ne simplifie guère la tâche (voir à ce sujet Low et Walter 1982). Ayant de plus affaire à des dossiers où

² Ou du moins considérés comme tels.

chaque cas est spécifique, il fallait également tenir compte du processus lourd et coûteux que de telles études entraîneraient à chaque fois. Consciente néanmoins du danger d'établir des normes environnementales qui négligent les liens développés au jour le jour par ceux qui vivent dans ces environnements, nous avons procédé à des vérifications — à partir de documents existants — afin de fournir une image chaque fois plus exacte de la réalité. En particulier, nous avons cherché à comprendre les mécanismes qui interviennent dans la relation des riverains avec l'environnement de leur rue.

◆ Considérer les atteintes à la qualité de l'environnement

De nombreuses recherches ont été consacrées à l'étude de la perception des populations face à leur environnement. Ainsi, en France, au Japon, en Grande Bretagne et aux États-Unis, on s'est interrogé sur le problème de la circulation, sur l'environnement des riverains de routes ou d'autoroutes. Une de ces études a porté sur la qualité de l'environnement telle que perçue par les riverains à différents niveaux de trafic.

Des chercheurs ont, en effet, procédé à la comparaison en termes environnementaux entre des rues à trafic dense, moyen et faible à San Francisco (Appleyard 1976). Leur attention s'est portée sur des paramètres relatifs au trafic tels que le bruit, la pollution, l'intimité, l'espace vital, le voisinage, les visites, l'identité et l'intérêt portés à l'environnement. Ces chercheurs ont prouvé que la qualité de plusieurs de ces paramètres se détériore à mesure que le trafic s'accroît et, qu'au delà d'un certain seuil de tolérance, les riverains se détachent de leur environnement en se retranchant chez eux ou en déménageant.

Ces études confirment que le volume du trafic constitue le nœud du problème. Ses effets ne sont pas seulement multidimensionnels, ils provoquent des réactions en chaîne. Les impacts des variables dues au trafic même, en particulier le volume, la vitesse et la composition, peuvent varier en fonction de l'environnement, en l'occurrence la largeur de la rue, la distance des habitations à l'emprise (limite) de la route, la présence ou non de verdure, ou la présence d'utilisations non résidentielles (i.e. commerces) qui elles-mêmes peuvent attirer certaines activités ou du trafic. La perception, pour sa part, pourra varier en fonction de l'effet d'intrusion du projet (importance de la détérioration qui en résulte) et de la vulnérabilité des victimes. La présence d'enfants, de vieillards de même que celle de femmes au foyer accroît la vulnérabilité de la population. Par ailleurs, le revenu, la propriété ou non de la résidence ou d'une voiture, le temps de résidence affectent la sensibilité à l'intrusion. À cela s'ajoutent, bien sûr, le passé et l'expérience de chacun. Le trafic est donc la variable qui affecte le plus la vie en bordure de rue. À San Francisco et à Londres, il est même perçu comme un problème beaucoup plus préoccupant que le crime, en dépit du fait que ce dernier reçoive beaucoup plus de publicité.

◆ Bilan et perspectives

D'importants éléments-clés ressortent ainsi de ces recherches : d'une part, ceux issus de la confrontation de diverses formes de comportement et, d'autre part, ceux résultant de recherches sur les mécanismes qui interviennent dans la relation des riverains avec l'environnement de leur rue. Ces enquêtes attirent surtout l'attention sur l'importance de préjudices ayant trait à la qualité de l'environnement, méconnus et refoulés par les uns et par les autres quoique d'ordre tout aussi environnemental que ceux d'ordre physique qui sont mis en relief. En même temps, elles nous font entrevoir le nœud du problème, c'est-à-dire le trafic et l'importance d'une limite de tolérance. Volume du trafic, rôle de l'effet d'intrusion du projet et vulnérabilité des victimes sont autant de paramètres qui devraient être analysés en raison des répercussions considérables que la multiplication des travaux d'élargissement ont sur l'environnement. Le fait que les préjudices évoqués plus haut puissent ou non être objectivement mesurables ne constitue pas le problème. Il est en effet possible d'étudier objectivement des perceptions subjectives, à condition de les mesurer comme les réactions subjectives qu'elles sont en réalité. Pour qu'une forme d'intervention en résulte il faut, en fait, une ou des formules qui permettent d'en tenir compte tout en évitant les inconvénients de l'étude cas par cas.

Plusieurs solutions doivent être envisagées pour résoudre ce problème. Des recherches préalables devraient, cependant, être effectuées pour répondre, entre autres, aux questions demeurées sans réponse — la question culturelle par exemple. On pourrait alors chercher à déterminer un seuil de trafic à ne pas franchir ou encore à mettre sur pied une procédure de négociation à partir de critères collectifs. Ces solutions ou d'autres encore exigeraient la collaboration de spécialistes de différents domaines, donc une perspective multidisciplinaire. La possibilité d'intégrer différentes approches dans un tout homogène, combinée à la spécialisation de chaque discipline, favorise l'émergence de propriétés nouvelles que chaque aspect, à lui seul, ne mettrait jamais en évidence. « Je n'ai jamais eu affaire à un problème pratique qui puisse être solutionné par une seule discipline », constate Rew avec raison. « Les projets entraînent donc nécessairement la multidisciplinarité et des tâches qui sont différentes des disciplines telles qu'on les conçoit originalement » (Rew 1983: 12).

Il s'agit là de types de procédures à long terme impliquant, comme nous le voyons, la collaboration d'autres spécialistes. Il est néanmoins possible pour l'anthropologue de faire valoir ses compétences et son point de vue, directement, et à bien plus court terme, en jouant un rôle démythificateur. C'est ce que nous chercherons à démontrer dans la section suivante.

☒ Mettre en évidence mythes, symboles et tabous

Lorsque des points de vue opposés sont en cause, il faut pouvoir clarifier les implications sociales de chacun d'entre eux, en même temps que leur faisabilité technique et économique. Les choix ou options sont généralement le résultat de mythes, symboles et tabous d'une société ou d'une collectivité. L'une des caractéristiques de l'anthropologie est de les mettre en évidence ou, comme le dirait R. Nader (1981), de les observer comme au travers de rayons X. Le dossier qui suit nous en fournit un exemple.

Le protocole d'entente avec une municipalité prévoyait la participation éventuelle du MTQ au réaménagement d'un terrain. En tant que « spécialiste des populations », nous avons été invitée à fournir un rapport destiné à aider cet organisme à mieux comprendre les implications sociales des différentes hypothèses de réaménagement déjà émises par divers groupes. Nous expliciterons notre démarche à partir de l'une d'entre elles essentiellement, celle proposée par une équipe environnementale concernant la création sur ce terrain d'un centre de nature. Selon ce groupe, cet emplacement, situé à quelque distance de la municipalité, s'y prêtait particulièrement bien. Si on y ajoutait quelques activités récréatives (i.e. une base de plein air), nous avons là une solution écologique, d'intérêt public et à but non lucratif, écartant ainsi toute possibilité d'injustice. L'homme en détruisant son environnement se détruit lui-même, il est logique de penser que sa sauvegarde consiste à créer autour de lui le plus grand nombre possible d'espace naturels. Mais auparavant, examinons le milieu.

Le terrain en question appartenait à une petite communauté rurale pauvre, relativement proche d'un important centre urbain qui attirait une partie de sa jeunesse. Il se situait également en périphérie d'une région, à forte densité de population, fort bien nantie en services de diverses natures. Une de nos premières tâches fut d'ailleurs de dresser une carte très documentée de la région où tous les services disponibles étaient représentés. Une fois la localité et sa région bien identifiées, notre rôle a consisté à interroger toutes les hypothèses de réaménagement, les unes après les autres. Quelle était leur viabilité, entraient-elles en compétition avec des services analogues dans la région, quels pouvaient en être les bénéficiaires — la population locale ou une population plus vaste — quels emplois créaient-elles, quels revenus procuraient-elles à la municipalité ? Quelle en serait autrement la clientèle, quels risques comportaient-elles et quelles seraient leurs chances de survie ? Fallait-il, de plus, exclure toute solution à but lucratif ? Avions-nous en fait à nous substituer aux populations ? Quels mécanismes légaux permettaient à ces dernières d'intervenir dans tel ou tel choix ? Pour en revenir à l'hypothèse du centre de nature, l'emplacement était-il si idéal que ça et prenait-on vraiment en considération les intérêts locaux ainsi que le prétendait le rapport qui préconisait cette solution ?

Divers organismes spécialisés ont été consultés pour savoir qui fréquenterait ce genre de centre écologique, les distances acceptables pour

que des gens de la ville puissent s'y rendre avec une certaine fréquence, les groupes locaux susceptibles d'y aller de façon régulière (i.e. commissions scolaires des alentours, leur importance et distribution), la compétition dans la région de sites et services équivalents, c'est-à-dire susceptibles d'avoir la préférence de la clientèle et, enfin, son attrait pour le type de petite communauté rurale pauvre à laquelle nous avons affaire.

Après une étude détaillée de ces questions, nous sommes arrivée à la conclusion qu'ainsi aménagé, le site avait toutes les chances de demeurer désert la plupart du temps. Quant à la base de plein air, des responsables du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche ont essentiellement répondu que cet organisme pourrait éventuellement financer une partie du projet, mais que seule la population elle-même pouvait déterminer ses besoins puisqu'elle aurait à se soumettre à un règlement d'emprunt (un référendum étant prévu par la Loi à cet effet) et que tout dépendrait de ses moyens. Bref, nous avons certes là une réserve pour l'avenir mais pour la communauté locale, un frein quant à ses possibilités de développement agrémenté d'un fardeau fiscal — qu'elle aurait, néanmoins, elle-même à évaluer.

En même temps, nous nous sommes demandée s'il n'existait pas d'autres hypothèses, mieux adaptées aux besoins locaux et non moins forcément écologiques. La question de la reconversion du terrain à des fins agricoles se justifiait d'autant plus que le territoire était zoné. À notre demande, un agronome a visité les lieux et révélé que le terrain était facilement récupérable, à peu de frais, que des agriculteurs locaux avaient manifesté le désir d'en reprendre possession et que l'écoulement des produits était assuré grâce à la proximité d'un important centre urbain. Or, cette possibilité a rencontré une vive opposition de la part de l'équipe écologique en question.

Mythes et tabous étaient visibles, pour ces hypothèses comme pour les autres, le rôle de l'anthropologue ayant consisté à agir en quelque sorte comme révélateur. En renvoyant des images, nous nous sommes trouvée à jouer un rôle bien plus intéressant qu'en faisant des recommandations concrètes. De plus, sans chercher à nous substituer aux populations et en faisant valoir les mécanismes légaux qui permettaient à ces dernières d'intervenir là où c'était possible, nous les avons au contraire mises en ligne d'action.

☐ Conclusion

Calquant ses visées sur l'évaluation d'impacts environnementaux, la littérature sur l'anthropologie appliquée semble faire croire que l'objectif essentiel consiste à mettre au point des recommandations concrètes, au point que nombre d'anthropologues se culpabilisent en constatant leur incompétence à cet égard. Un responsable de l'UPA faisait pourtant remar-

quer qu'une majorité de gens prétendent apporter « la » solution à des problèmes qu'ils ne comprennent pas alors que les autres cherchent à comprendre les problèmes même s'ils n'arrivent pas tout de suite à y remédier et que les derniers ont de loin sa préférence (Raymond 1984) !

Le rôle de l'anthropologie consiste avant tout à fournir un point de vue critique informé et responsable. Accumulation du maximum de données possible, diagnostic, valorisation de tous les intervenants (à commencer par le milieu de travail lui-même) sont autant de prérequis pour la mise au point – à condition de ne pas chercher à se substituer aux populations – de stratégies d'intervention concrètes sur la question sociale.

En termes environnementaux, plutôt que de procéder à partir de critères ou de normes et de risquer d'enfermer la question sociale dans un carcan analytique, la solution consiste à avoir à son actif un système de modes d'approche différents. Inutile en effet de chercher « la » méthode. Comme le disait par ailleurs Roosevelt : « quand on veut avoir des idées nouvelles il faut créer des structures nouvelles ». Actuellement une demande sociale prend corps, entre autres dans le cadre des récentes politiques environnementales et, avec elle, l'émergence d'approches multidisciplinaires, de structures et de perspectives inédites.

Il est trop tôt pour se questionner sur les possibilités réelles, comme de condamner à l'avance. Plutôt que de nous acharner perpétuellement contre le grand méchant loup et de nous complaire dans une anthropologie insulaire, il faut nous préparer à ouvrir nous aussi de nouveaux chemins et, tranquillement, à faire valoir notre point de vue au sein d'organismes directement liés à la prise de décision – jusqu'au jour où, trop « intégrés », il nous faudra reprendre du recul.

BIBLIOGRAPHIE

APPLEYARD D.

1976 *Liveable Urban Streets : Managing Auto Traffic in Neighborhoods*. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

EISELEIN E.B. et G. Dolphin

1980 « Anthropologists, Anthropology and the Community : A Preliminary Image Study », *Practicing Anthropology* 2 (2): 5.

LOUIS S. et J. Atherton

1982 « The Secret Life of Anthropological Training – A Job Search Strategy », *Practicing Anthropology* 5 (1): 20.

LOW S.M. et R.D. Walter

1982 « Values in the Planning Process », *Ekistics* 49 (292): 58-60.

NADER R.

- 1981 Participant à *America in the 1980s – Issues for Anthropologists*, Proceedings of a Panel Discussion Sponsored by the Anthropology Resource Center at the Seventy Ninth Annual Meeting of the American Anthropological Association, Working Paper no 2, S.H. Davis et R.O. Mathews (eds), Anthropology Resource Center, Boston.

RAICHE J.P.

- 1981 *Environnement et rapports sociaux*. Thèse de doctorat, Département de philosophie, Université de Montréal.

RAYMOND J.P.

- 1984 Entrevue suite à l'article de André Bouvette, « Hold-up à Mirabel : un anthropologue (s') est compromis », *Anthropologie et Sociétés* 8 (3):

REW A.

- 1983 « Une société bloquée ? Policy Research and Anthropological Compromise », Paper prepared for the 3rd Decennial Conference of the Association of Social Anthropologists, session on « Social Anthropology and Public Policy ».

Entrevue accordée par Monsieur Daniel Waltz, chef du Service de l'Environnement du ministère des Transports du Québec

Noelle Lemos Comment concevez-vous l'anthropologie en tant que discipline au sein d'une équipe environnementale ?

Daniel Waltz Dans une optique environnementale, indépendamment de l'importance de chaque profession prise individuellement, c'est une perspective d'ensemble intégrée de tous les facteurs environnementaux qu'il faut envisager. C'est dans ce contexte global que chaque discipline peut s'avérer intéressante, avec ses possibles modifications individuelles, suivant le principe synergique de constitution de système plus larges avec de nouvelles possibilités d'intégration et l'émergence de propriétés inédites.

En ce qui concerne l'anthropologie proprement dite, sa contribution me paraît particulièrement intéressante en tant qu'élément démythificateur ou révélateur. Je dirais qu'il s'agit là d'un de ses points d'intérêt les moins discutables et peut-être aussi le plus difficile. Il me semble que les anthropologues sont mieux équipés à cet effet, en raison de leur formation, que la plupart des autres professionnels. L'approche dynamique de l'anthropologie me paraît également utile dans la mesure où elle permet d'apporter progressivement des lumières nouvelles à la connaissance des dossiers.

Quand il est question de justifier des recommandations, cependant, l'anthropologie me paraît être excessivement spéculative si j'en juge de par mon expérience avec les deux anthropologues qui sont passées par mon service et de ce que j'ai pu vérifier ailleurs. Il faut dire que nous les avons surtout fait intervenir lors d'étapes finales des dossiers, alors que le processus d'intervention anthropologique doit débiter dès les phases initiales d'un projet.

Il est très difficile en fait pour un employeur de savoir au départ ce que l'anthropologie peut réellement lui apporter et même de se convaincre de sa spécificité, en dehors peut-être du fait qu'elle met davantage l'accent sur le culturel que d'autres disciplines telles que la sociologie par exemple. L'expérience vécue me montre encore plus l'importance d'une bonne définition initiale.

Noelle Lemos Quels sont à votre avis les points les plus discutables de l'anthropologie en tant que discipline environnementale ?

Daniel Waltz L'initiateur d'un projet se doit aussi de justifier celui-ci. Nous partons du principe que ce qui le confirme c'est son acceptation par un milieu, tant physique qu'humain. Pour ce faire, cependant, il faut pouvoir rapidement toucher du concret. Il faut être en mesure

de pouvoir évaluer la relativité des impacts ou, mieux, des répercussions d'un projet sur l'environnement. Si j'étais capable d'obtenir une bonne justification lorsqu'on touche à la question humaine, je serais sûr d'avoir une valeur, de pouvoir compter sur un instrument de mesure valable. Or, la plupart du temps, il nous est difficile de percevoir si l'anthropologue a mis de l'avant les valeurs des communautés impliquées dans les projets ou les préférences exprimées par ces dernières. D'où les critiques que formulent entre autres à leur égard d'autres professionnels davantage techniciens mais dont le champ d'action se rapproche du leur, tels que les urbanistes ou les agronomes.

Certains cas sont par ailleurs parvenus à notre connaissance où des anthropologues se sont révélés nocifs, quoiqu'ils ne soient pas les seuls, surtout parmi les spécialistes des sciences humaines, et ont mis les organismes qui les employaient dans des situations délicates. Étant donné la nature même du domaine d'intervention, le pouvoir des sciences humaines face aux autres disciplines environnementales peut être immense et les résultats explosifs. On peut comprendre, par conséquent, que l'employeur soit particulièrement prudent lorsqu'il leur confie des mandats où ils ont à communiquer avec des populations.

Utilisée de façon non professionnelle, l'approche anthropologique peut, encore, aboutir à un escamotage de données ou à des prises de position partisans. Ceci, à mon avis, mettrait en doute la raison d'être même de cette discipline. Ce genre d'attitudes, et d'autres, font que de vieux mythes concernant l'anthropologie persistent et que l'on puisse, sérieusement, se poser des questions à son sujet.

Noëlle Lemos En tant qu'employeur, comment résumeriez-vous vos exigences vis-à-vis l'anthropologie ?

Daniel Waltz En premier lieu, l'anthropologie devrait savoir faire clairement comprendre le contenu de son message, sans oublier d'insister sur la spécificité de son apport, entre autres pour se démarquer par rapport à la sociologie qui, de par sa dénomination même, paraît plus accessible au commun des mortels. Si nous avons bien compris, dès le départ, le message anthropologique, nous aurions par exemple attaché plus d'importance à sa dimension diachronique et nos anthropologues seraient intervenues lors d'étapes initiales des dossiers plutôt que pour l'étude des répercussions. Si elle n'est intégrée que lors de l'étape finale, comme d'autres sciences, l'anthropologie peut en effet se révéler inutilement critique. En tant que discipline, l'anthropologie elle-même sera mieux à même, à condition d'être intégrée à l'amont des dossiers, de fournir des études convenables, de se faire valoir en soulevant des questions en vue de prévenir les problèmes, d'éclairer une situation.

Cette question de positionnement est importante, l'état d'avancement d'un projet déterminant le champ d'application disciplinaire.

L'intégration de l'anthropologie à l'amont, non seulement fait que son rôle est plus positif, comme encore elle rend moins problématique l'intervention des anthropologues sur le terrain. Ceci nous amène à un autre point que je voudrais soulever, qui est que l'anthropologie devrait être en mesure de désamorcer le mythe du sorcier, et peut-être également celui, comme vous dites, de Mata Hari, mythes communs chez les employeurs. Tant et aussi longtemps que l'employeur ne recevra pas un éclairage précis de la part des anthropologues, il ne saura fournir la place qui leur revient. Il est primordial en effet que ces derniers puissent projeter une image plus rassurante quant aux modes d'approche de leur discipline et, plus précisément, que l'anthropologue fasse clairement état de son plan de travail, explique comment la prise de contact avec le dossier est envisagée, ceci si l'on veut créer un climat de confiance avec l'initiateur et lui permettre de se familiariser avec les possibilités réelles d'utilisation rationnelle des ressources que lui apporte l'anthropologie. C'est dans cette perspective que les anthropologues pourront s'inscrire dans cette nécessaire approche globale des projets.

Propos recueillis par Noëlle De Roo Lemos